

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE L'HERAULT

Loi du 5 Avril 1884 – ARTICLE 56

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**Des délibérations du Comité Syndical du  
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles**

NOMBRES DE MEMBRES

EN EXERCICE

37 37 19

Date de la convocation

24 09 12

Séance du 19 octobre 2012

Date d'affichage

24 09 12

L'an deux mille douze

et le dix neuf octobre

A Quinze Heures,

Le Comité Syndical,

régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

2012-19-10-11

Circuits courts de commercialisation

Présents : MM

**J.ARCAS** (Conseil Général), **G.BARO** (CdC Orb-Taurou), **JL.BARTHES** (CdC Orb-Jaur), **D.BEDOS** (CdC Coteaux et Châteaux), **P.BEZIAT** (CdC Lirou-Canal), **F. BOUTES** (Conseil Général), **J.CABROL** (CdC Pays ST-Ponais), **Y. CASSILI** (CdC Monts Orb), **MA. EDO** (CdC Monts d'Orb), **N.ENSENAT** (CdC Le Minervois), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **M.GIL** (CdC Orb et Taurou), **C.GINESTE** (CdC Avène, Orb & Gravezon), **K.MESQUIDA** (Conseil Général), **R.PAILLES** (Conseil Général), **D.PASSET** (Le Poujol/orb), **Y.POUJOL** (CdC Combes et Taussac), **G.RAYNAUD** (CdC St-Chinianais), **G.ROUCAYROL** (CdC Coteaux et Châteaux)

SCHEIN-PROJEKTILE BUREAU  
MAYULE

15 NOV. 2012

Bureau des Politiques  
Publiques

**Objet : Circuits courts de commercialisation**

Le territoire Haut Languedoc et Vignobles est historiquement un secteur à vocation agricole. Afin de maintenir et de pérenniser les filières locales, le Pays Haut Languedoc et Vignobles accentue son soutien auprès des professionnels en répondant à trois enjeux majeurs :

- ◆ Valoriser les productions agricoles, par la promotion des produits auprès des consommateurs
- ◆ Inciter à la diversification des activités pour maintenir et pérenniser l'emploi rural agricole
- ◆ Contribuer à la qualité de vie des habitants en mettant à disposition les moyens d'une alimentation de qualité

L'action a débuté en 2009, portée en maîtrise d'ouvrage par le Pays Haut Languedoc et Vignobles, elle a bénéficié du soutien financier du Conseil Général de l'Hérault et du Conseil Régional de Languedoc Roussillon. Une étude a été réalisée par le CIVAM sur les réseaux de commercialisation existants.

En 2010 – 2011, l'Inra SupAgro et le Mouvement rural ont réalisé une étude envers le consommateur pour connaître ses besoins et l'approche producteurs a été conforté et enrichi. La restitution publique des résultats est proposée en Novembre 2012.

Pour 2012 - 2013, la phase opérationnelle débute en maîtrise d'ouvrage Pays, seule condition pour pouvoir solliciter les aides Feader et Régionale.

Le plan de financement relatif aux deux années a été modifié et doit être soumis à l'approbation de notre assemblée comme suit :

Coût prévisionnel total : 138 000 €

Cofinancements sollicités :

Europe :	55 200 €
Conseil Général :	27 600 €
Conseil Régional :	27 600 €
Autofinancement :	27 600 €

Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- ◆ de se prononcer sur le plan de financement,
- ◆ de l'autoriser à signer les conventions liées à cette opération.

Oui l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le plan de financement, et autorise le Président à signer les conventions liées à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 19 octobre 2012.

Le Président,  
**Francis BOUTES**


